





# Bordereau de signature

## DEC2017\_0027



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/02/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/02/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-02-13)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**  
REF : CN / RE

DEC2017\_ 0027

**DECISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/009 RELATIF A L'ANIMATION DE SEANCES D'EVEIL MUSICAL AUPRES DES JEUNES ENFANTS DE LA CRECHE FAMILIALE AU SEIN DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 28 et 30-3°a),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté de la Commune de Noisiel de proposer aux jeunes enfants de la Crèche Familiale des séances d'éveil musical et corporel,

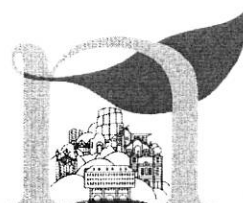
**CONSIDERANT** la proposition afférente de l'Association pour le Développement de l'Eveil Musical (A.D.E.M.),

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de la catégorie 14.03.16 « Prestation d'ateliers d'éveil » dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'A.D.E.M., sise 4 rue Lucie à VILLIERS-SUR-MARNE (94350) et représentée par Madame Martine DUDRAGNE agissant en sa qualité de Présidente, le marché public de services n°2017/009 relatif à l'animation de séances d'éveil musical auprès des jeunes enfants de la Crèche Familiale.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2017\_ **0027**  
portant sur la conclusion du marché public n°2017/009

L'A.D.E.M. s'engage à assurer :

- 7 séances d'éveil musical et corporel de 1 heure auprès des jeunes enfants de la Crèche Familiale, pour la période de mars à juin 2017, en dehors des vacances scolaires, suivant le calendrier défini ultérieurement d'un commun accord entre les parties, pour le montant total de 812,00 euros nets (non assujettie à la TVA), comprenant la somme de 50,00 € de frais d'adhésion annuelle). Le règlement s'effectuera, après service fait, par mandat administratif sur présentation de la facture.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
  - Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
  - Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
  - Au titulaire du marché,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 9 FEV. 2017

Le Maire,



Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	13 FEV. 2017
Affiché le	13 FEV. 2017
Notifié le	
Publié le	13 FEV. 2017

2/2

